



Questionnaire de l'IRW-CGSP

1. Quels services publics pour quelle société ?

Les services publics sont un vecteur essentiel de la redistribution des richesses et de réduction des inégalités. Ils participent, en outre, à augmenter significativement le pouvoir d'achat des ménages comme l'a démontré l'étude commanditée par l'IRW-CGSP et réalisée, en 2012, par la FAR et le CIRIEC.

Or, cette législature a été synonyme d'austérité pour les services publics en Wallonie (gel et réduction des moyens, non remplacement de personnel, etc.). La fonction publique a, une nouvelle fois, servi de variable d'ajustement budgétaire pour l'ensemble des gouvernements. C'est la réduction des dépenses publiques qui a été systématiquement privilégiée, au détriment d'un refinancement des services publics wallons.

Pour l'IRW-CGSP, le maintien des politiques de réduction des dépenses est contraire à l'intérêt de la Wallonie et de ses citoyens. Elle est, de plus, une soumission du pouvoir politique à un dogme économique. Au contraire de la mise en place d'une véritable politique fiscale redistributrice et progressive.

Pour ces raisons, il est primordial, en ce qui nous concerne, de connaître l'avis de votre parti sur les services publics.

1. Le retour à l'équilibre budgétaire est, depuis longtemps, un prétexte pour mener des politiques d'austérité :

1.1. Quel choix de trajectoire budgétaire comptez-vous effectuer ?

MR

Pour le MR, c'est en poursuivant le travail de remise en état des finances publiques que nous pourrions dégager les moyens nécessaires permettant d'investir pour l'avenir et répondre aux défis de demain. Un des de ces défis réside dans le coût du vieillissement de la population. Seules des finances publiques saines pourront garantir la pérennité de notre modèle social.

L'assainissement budgétaire est nécessaire pour répondre aux besoins futurs mais le MR refuse l'austérité aveugle. Nous voulons améliorer les finances publiques tout en investissant et tout en soutenant la croissance économique et la création d'emplois. En ce sens, nous devons tendre vers l'équilibre structurel selon un rythme compatible avec une politique économique de soutien à la croissance, à l'emploi et à l'investissement. Par ailleurs, à tous les niveaux, il faut davantage maîtriser les coûts et réaliser des gains d'efficience : chaque dépense doit être réfléchie et repensée régulièrement. Le MR veut instaurer un monitoring de chaque dépense et ce, pour chaque type de dépenses et à chaque niveau de pouvoir.

PTB

Depuis plus de trente ans, la Belgique consacre 2 à 2,5 % de son PIB aux investissements publics au lieu d'un bon 5 % avant la vague d'austérité néolibérale des années 80. Conséquence, il n'y a pas seulement des plafonds qui s'écroulent dans les tunnels, il y a des pans entiers de la protection sociale et des services à la population qui sont tombés. Ou qui ont été marchandisés par les privatisations. Les restrictions massives dans les transports en commun aggravent la situation en matière de mobilité. La gestion anarchique de l'aménagement du territoire, l'absence d'approche collective et publique de la construction de logements, mène au chaos urbanistique actuel. Un changement de cap radical est nécessaire. Tourner le dos aux politiques actuelles est capital pour redonner espoir aux travailleurs qui créent les richesses de notre pays, aux jeunes qui veulent construire un avenir meilleur. C'est possible avec le RedGreen Deal, un plan d'investissements sociaux et écologiques proposé par le PTB. Il ose pointer et activer le capital accumulé au sommet de la société. Pour affronter les urgences sociales, nous construisons des dizaines de milliers de logements publics à prix social, nous investissons dans des programmes urbains pour des quartiers intégrés, nous refinançons l'éducation, l'hôpital, la culture, le sport, l'aide aux personnes en perte d'autonomie et l'accueil de la petite enfance. Nous consacrons cinq milliards d'investissements par an à cet effet. Nous voulons des investissements du public

vers le public. Il ne s'agit plus de jeter l'argent à fonds perdu dans des cadeaux aux grandes entreprises qui terminent sous forme de dividendes dans les caisses des grands actionnaires. Ni d'investir dans de soi-disant « partenariats public-privé » qui grugent la collectivité (qui vend des biens publics pour une bouchée de pain et prend tous les risques) et rapportent au privé (qui ont la garantie d'en tirer des profits juteux privés).

Nous voulons des investissements venant de la collectivité, de l'argent public (l'État fédéral, les Régions, les communes) à destination de la population, du public. Ce sont les seuls investissements sûrs dont on connaît la destination et le retour garanti vers la société. Nous avons besoin de reprendre le contrôle de l'argent qui est injecté dans l'économie. Pour des projets précis répondant à des besoins réels de la société. Pour des projets contrôlables en termes de résultats sociaux et environnementaux. Et en termes de création d'emplois. Chaque euro investi doit pouvoir être tracé et jugé sur son efficacité en termes sociaux et écologiques et en termes d'emploi. Dans un partenariat public-public.

Nous pouvons investir pour ces plans d'investissements publics, à condition de quitter la logique des traités d'austérité européens. Il est possible de trouver les fonds nécessaires pour financer cet endettement et payer les intérêts sur cette dette. Par une taxe des millionnaires. Par une lutte efficace contre la grande fraude fiscale et les paradis fiscaux. Par un impôt des sociétés progressif. Et à terme chaque euro investi en rapportera deux. (voir l'intégralité de nos propositions sur https://www.ptb.be/fiscalite_equitable)

PS

Position du PS : le retour à l'équilibre budgétaire n'est pas une fin en soi pour le PS. Au contraire des réductions trop rapides des dépenses publiques peuvent engendrer une politique d'austérité contre-productive du point de vue socio-économique. Un déficit résiduel stable est donc justifiable (et même indispensable pour la mise en œuvre d'une série de politique incontournable comme la lutte contre le réchauffement climatique par exemple) et possible tout en assurant une maîtrise de l'évolution de la dette.

DEFI

DéFI est partisan d'une trajectoire budgétaire qui prône une bonne croissance, c'est-à-dire celle qui entend investir dans les économies d'énergie et dans les transports publics ; DéFI n'entend pas défendre une politique d'austérité.

CDH

Une trajectoire budgétaire responsable ne doit pas pénaliser l'économie ni provoquer une contraction de l'activité économique et de l'emploi qui serait nuisible aux travailleurs.

Au budget 2019, l'équilibre budgétaire a été atteint sans que de nouvelles taxes soient instaurées.

L'équilibre est essentiel de garantir le financement à long terme des services publics, la partie régionalisée de la santé, les politiques d'emploi, de soutien à l'environnement, de lutte contre la pauvreté, etc. Des finances saines constituent une garantie pour l'ensemble des travailleurs de l'administration wallonne et bénéficiaires d'aides.

Pour cela, il est nécessaire d'assurer une gestion saine des finances publiques et se préparer à la suppression progressive du mécanisme de transition qui se produira sur une période de 10 ans entre 2024 et 2034. La Région doit se préparer dès maintenant à ces évolutions, au bénéfice des citoyens wallons.

ECOLO

1.2. Comptez-vous utiliser les leviers fiscaux, aux mains de la Région depuis la sixième réforme de l'état, pour, par exemple, renforcer la progressivité et doter ainsi la Wallonie des moyens nécessaires à son développement social et économique ?

MR

Le Mouvement Réformateur souhaite que la Région puisse réussir pleinement la reprise de ses compétences fiscales acquises dans le cadre de la sixième réforme de l'État. En particulier, nous souhaitons réussir la reprise du précompte immobilier et une fois les processus stabilisés, introduire une automatisation des réductions qui feront l'objet par ailleurs d'une simplification, d'une uniformisation et d'un meilleur contrôle. Par ailleurs, la Région doit reprendre le service des droits d'enregistrement et de succession (gage de meilleure rentrée budgétaire permettant de dégager des marges pour financer les réformes) en simplifiant et modernisant les dispositions actuelles qui ne correspondent plus – pour certaines – à l'évolution sociétale et entraînent parfois une pression fiscale disproportionnée. Enfin, nous souhaitons la mise en place d'un service de ruling propre à la Région wallonne tout en examinant de manière approfondie comment éviter la fraude fiscale dans les matières régionales après avoir procédé à une analyse pointue de la situation actuelle pour objectiver cette dernière.

Le gouvernement Michel-De Wever, avec les libéraux et la N-VA, allait être le champion du retour à l'équilibre par la rigueur budgétaire. L'austérité, on l'a subie. Mais le retour à l'équilibre, nada. En 2019, le déficit sera toujours de dix milliards d'euros. Tous les milliards d'efforts budgétaires durant quatre ans et demi de gouvernement n'ont pas permis le retour à l'équilibre, parce que cette austérité a, elle-même, créé des trous. La spirale de l'austérité a eu comme conséquence qu'à chaque nouveau budget, le gouvernement est allé couper pour plusieurs milliards dans les budgets sociaux. Et qu'il a donné des cadeaux fiscaux pour les plus riches. Il a bloqué les salaires, augmenté la TVA sur l'électricité et fait un saut d'index. Nous voulons inverser cette spirale. Et ces moyens existent. Jamais la société n'a produit autant de richesses. Mais ces richesses produites par les travailleurs sont très mal réparties. Nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens. Mais les plus fortunés vivent sur nos moyens. Il est temps d'aller rechercher un peu des richesses qui nous ont été prises.

- Nous instaurons une taxe des millionnaires sur les patrimoines nets dépassant un million d'euros. Les taux sont de 1 % au-dessus de 1 million d'euros, 2 % au-dessus de 2 millions d'euros et 3 % au-dessus de 3 millions d'euros.
- Nous supprimons les niches fiscales de l'impôt des sociétés, notamment en mettant fin à l'exonération des plus-values sur actions.
- Nous instaurons une taxe sur les surprofits bancaires, appliquée à la partie des bénéfices dépassant 5 % de rendement sur fonds propres.
- Nous créons une taxe sur les transactions financières (« taxe Tobin »). La Belgique doit être à l'avant-garde de la création de cette taxe permettant de combattre la spéculation.
- Nous avançons une double réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP) : nous globalisons les revenus et améliorons ainsi la progressivité de l'impôt, en réduisant les taux d'imposition sur les bas et moyens revenus.
- Nous gelons toute hausse de taxe indirecte. Nous n'appliquons plus aucune augmentation des taxes indirectes fédérales, régionales et communales, comme la TVA, les taxes poubelles, etc.
- Au niveau régional, nous supprimons la distinction en matière de droits de donation entre biens immobiliers et biens mobiliers (financiers), qui permet aux plus riches d'échapper au tarif progressif des droits de succession.
- Également au niveau régional, nous introduisons un tarif progressif du précompte immobilier en fonction de la valeur des immeubles. Cette mesure doit permettre un refinancement des communes et alléger l'impôt pour les petits propriétaires.

PS

Le Parti Socialiste a inscrit dans son programme régional l'instauration d'un additionnel IPP plus progressif qui permettra de taxer plus fortement les plus hauts revenus. On peut également ajouter que dans le projet de réforme fiscale élaboré par le Ministre Christophe Lacroix, un taux majoré pour les revenus de plus de 120.000€ était prévu.

Une meilleure progressivité des taux d'imposition afin d'opérer un glissement fiscal des plus bas revenus vers les plus hauts revenus, qui seraient plus taxés, figure également dans notre programme fédéral.

DEFI

Depuis la Sixième Réforme de l'Etat, que DÉFI n'a pas votée et dont il s'est avéré qu'elle était défavorable aux finances des entités fédérées francophones car elle a été mal négociée, une partie des recettes de l'impôt des personnes physiques revient aux Régions, en fonction du rendement de l'IPP dans chaque Région (théorie du juste retour) ; entre 2015 et 2019, elle a évolué en faveur de la Flandre, au détriment de la Wallonie et de Bruxelles. Dans la mesure où la Wallonie arriverait à inverser la tendance, ce qui reste hypothétique, les dotations IPP ne compenseront pas la disparition du mécanisme de transition (qui représente actuellement 620 millions d'euros dans le budget wallon) qui s'éteindra progressivement de 2024 à 2034. Ceci revient à dire qu'il faut rester prudent quant au maniement de leviers fiscaux.

CDH

Une gestion saine des finances publiques doit reposer sur un financement égalitaire et proportionnel en fonction des capacités contributaires de chacun. Les personnes à bas revenus, qu'ils soient travailleurs ou allocataires, ne peuvent subir la politique de retour à l'équilibre. Nous pensons dès lors que la progressivité de l'impôt des personnes doit être améliorée.

A cet égard, nous estimons que cette progressivité doit être renforcée au niveau fédéral, pour également permettre d'élargir la base imposable. L'élargissement de la base est en effet au moins aussi important que la modification des taux pour permettre une plus grande progressivité.

Afin de renforcer le pouvoir d'achat des personnes à plus faible revenus, nous souhaitons augmenter la quotité exemptée d'impôt au niveau fédéral, renforcer le bonus à l'emploi pour les bas et moyens salaires ainsi que le crédit d'impôt pour bas revenus d'activité d'application pour les indépendants et les fonctionnaires.

Pour financer nos mesures et assurer une gestion saine des finances publiques, nous proposons de mettre fin à l'immunisation fiscale des plus-values et de lutter beaucoup plus efficacement contre la fraude fiscale ainsi que sur l'évasion fiscale internationale.

Dans une logique environnementale, il n'est pas ailleurs pas normal que les fiouls lourds des navires et le kérosène des avions ne soient pas taxés. Nous souhaitons mettre à contribution ces combustibles. Les transactions financières doivent être soumises à contribution et les géants du numérique, qui créent de très larges bénéfices sans pour autant créer beaucoup d'emplois, doivent également contribuer. Nous préconisons d'introduire une taxation spécifique à ce sujet (idéalement, dans le cadre d'un impôt des sociétés harmonisé au niveau européen et qui soumette les activités à l'impôt là où elles ont lieu ; à défaut, par une contribution sur le chiffre d'affaire).

En Région wallonne, la redevance TV a été supprimée depuis 2018. Rappelons que par son caractère forfaitaire, cette taxe était injuste pour les citoyens wallons. Sa suppression était donc attendue depuis longtemps.

ECOLO

2. Faire le choix du service public est une plus-value pour l'ensemble de la société.

2.1. Le statut de la fonction publique est un des garants de l'indépendance des agents. Il est un des éléments nécessaires pour garantir l'égalité des citoyens et s'impose du fonctionnaire dirigeant à l'agent exécutant. Quel est le positionnement de votre parti à l'égard du statut des agents ?

MR

L'engagement statutaire doit rester la priorité, avec toutefois la possibilité de recourir à l'engagement contractuel lorsque c'est indispensable pour assurer la continuité du service public.

PTB

Le gouvernement Michel a entamé une « refonte » - avec de profondes modifications – de toute la réglementation applicable aux fonctionnaires (recrutement, carrière, rémunération, congés, etc.). Les attaques sont multiples, mais le plus gros morceau est la volonté de ne plus engager de fonctionnaire sous statut de la fonction publique. Pour faire avaler la réforme,

ces ministres qui gagnent 10.000 euros par mois et peuvent partir à la pension plutôt que tout le monde, font croire que les fonctionnaires sont des privilégiés.

Pour le PTB, au contraire, il faut maintenir le statut de la fonction publique et « statutariser » les contractuels. Le statut de la fonction publique offre une stabilité d'emploi, des conditions de travail acceptable, une pension correcte. Le statut est aussi une garantie de pouvoir travailler en toute indépendance de l'évolution des cabinets politiques, dans l'intérêt du service à la collectivité.

PS

Pour le Parti Socialiste, le régime du statut, applicable aux fonctionnaires doit rester la norme des recrutements. La stabilité de l'emploi public au travers de la nomination est une garantie d'indépendance de l'administration vis-à-vis du politique. Elle représente donc également une garantie d'impartialité pour les citoyens.

DEFI

DéFI est favorable au maintien de la spécificité du statut des fonctionnaires, qui est garant de la stabilité et de l'égalité de traitement

CDH

Pour le cdH, le statut garde toute sa pertinence, du moins pour certaines missions régaliennes et de contrôle. Néanmoins, le « tout au statut » ne nous semble ni possible, ni souhaitable.

Une forte proportion d'agents contractuels, majoritaires dans une série d'administrations, est une réalité qu'il faut assumer. Dans un souci d'équité et d'efficacité du service public, il faut leur donner des perspectives de stabilité d'emploi et d'évolution de carrière. La Ministre Gréoli s'y est employé par une série de mesures en ce sens au niveau de la Wallonie.

ECOLO

2.2. De nombreux services ont été externalisés, y compris des fonctions régaliennes. Or, plusieurs études mettent en avant le surcoût lié à ces externalisations. Votre parti compte-t-il réinternaliser ces services ?

MR

Le MR prône une évaluation coût-bénéfice de toutes les politiques. S'il s'avère qu'une externalisation n'apporte pas les avantages espérés, nous sommes disposés à la reconsidérer.

PTB

Le PTB est tout à fait opposé aux externalisations ou privatisations de services publics. Certains prétendent qu'il importe peu qu'un service soit privé ou public, pourvu que ce service existe. Pour nous, le public constitue pourtant bel et bien une plus-value car il remplit une mission dans l'intérêt de la population et pas du profit ou de la rentabilité. Les travailleurs de nos services publics sont une richesse, ils ont une expertise, sur laquelle il faut compter et s'appuyer, au lieu de faire appel à des opérateurs privés pour tout et n'importe quoi, et qui appliquent des analyses à une réalité qu'ils ne connaissent pas.

Le PTB est donc favorable à une réinternalisation des services externalisés.

PS

Le Parti Socialiste s'oppose à la poursuite de l'externalisation des services publics. Le programme régional du PS prévoit de réinternaliser ces missions si cela peut engendrer une économie sans nuire à la prestation de service à la population. L'ex-Ministre socialiste de la Fonction publique, Christophe Lacroix, a d'ailleurs à ce sujet mis en place une procédure de réinternalisation de ces services durant son mandat entre 2014 et 2017.

DEFI

Bon nombre de missions sont exercées par des consultants externes dont le coût s'avère souvent fort onéreux. Après étude approfondie, DÉFI est favorable à réinternaliser certains services même s'il faut être conscient que la fonction publique ne s'avère pas toujours attractive sur le plan salarial pour permettre l'engagement par exemple d'informaticiens.

CDH

Nous pensons en effet que les fonctions régaliennes doivent être exercées par les agents de la fonction publique. La ré-internalisation de certains services doit être envisagée, surtout lorsqu'une telle opération se révèle, à l'examen, avantageuse sur le plan financier.

Cela dit, nous sommes partisans du principe de subsidiarité et d'une fonction publique centrée sur ses métiers de base, qu'elle est le plus à même d'exercer.

L'Etat, au sens large, n'a pas pour vocation de s'occuper de toutes les missions d'intérêt général et encore moins de les mettre toutes en œuvre lui-même. Il doit se concentrer sur les missions essentielles. En dehors des compétences régaliennes et de régulation, il doit laisser chaque fois que cela est possible la réalisation des missions à réaliser à des acteurs tiers (dont en particulier l'associatif sans but lucratif, en application de la charte associative).

ECOLO

2.3. Votre parti prévoit-il de doter les services publics des moyens humains nécessaires à leur bon fonctionnement, au travers d'une véritable politique de recrutement ? Comment se positionne-t-il sur l'idée de création d'un SELOR wallon ?

MR

Le MR est favorable à la création d'un SELOR wallon afin de permettre à la Région wallonne d'effectuer des recrutements plus rapides, en tenant mieux compte des spécificités de chaque fonction. L'impartialité des recrutements doit également être garantie.

PTB

La première chose est de mettre fin à la réduction des effectifs, ce qui implique de remplacer chaque départ et de renouer avec les nominations. A cet effet, il est nécessaire de pouvoir disposer d'une large réserve de recrutement. Ensuite, il importe d'avoir des procédures de recrutement qui soit claires et transparentes pour garantir l'équité. Les épreuves doivent correspondre aux descriptifs de fonction recherchés. La bonne personne à la bonne place est celle qui a réussi l'épreuve de sélection, pas celle qui a le "bon" carnet d'adresses. La procédure doit également être plus rapide. Pour mieux remplir les cadres dans les administrations ou entreprises publiques d'une part, mais aussi pour ne pas décourager les personnes qui ont réussi les épreuves de sélection, d'autre part. Sinon les gens finissent par aller voir ailleurs. Il faut donc que les politiques de recrutement soient dans les mains d'un pouvoir politique qui combat le démantèlement de la fonction publique, l'externalisation et la privatisation rampante.

PS

Le programme du PS prévoit d'assurer aux administrations publiques des moyens budgétaires suffisants pour remplir leurs missions et répondre aux besoins de la population.

L'autonomie de la Wallonie dans les procédures de recrutement doit s'intensifier, avec comme priorité d'avoir en interne un nombre suffisant d'agents assermentés « Selor », ce qui représente la première étape vers une totale indépendance régionale dans le processus de recrutement et de nomination d'agents statutaires.

A ce sujet également, Christophe Lacroix a, au travers de la convention sectorielle, réalisé une série d'avancées pour accélérer le processus de nomination des agents du SPW et de la fonction publique wallonne au sens large. Ces avancées ont malheureusement été contrecarrées par le changement de majorité intervenu en 2017.

DEFI

DÉFI est favorable à l'instauration d'un SELOR Wallonie-Bruxelles.

Au niveau francophone, l'objectif serait de mettre en place (Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne, Commission Communautaire française) une agence de recrutement de type Selor pour tous les pouvoirs publics francophones. Ce type d'institution est de nature à renforcer la solidarité au sein de l'espace francophone en le dotant d'un organisme de recrutement commun, qui puisse marquer une rupture plus particulièrement par rapport aux dérives de politisation, et qui soit porteur en termes de redéploiement au sud du pays. Cette agence de recrutement, qui nécessite une modification de la loi spéciale de réformes institutionnelles afin d'octroyer l'autonomie complète aux entités fédérées en matière de statut du personnel, devra prôner d'une part l'exigence du concours et d'autre part la priorité aux lauréats des concours qui sont mis dans des réserves de recrutement. On peut s'étonner de ce nouvel avatar de la sixième réforme de l'État qui rend les entités fédérées compétentes pour le statut de leur personnel mais pas maîtres de leur recrutement.

CDH

Les procédures de recrutement doivent, de manière évidente, être améliorées, assouplies, accélérées. Elles doivent aussi être adaptées à l'évolution de la société. Notoirement, le SELOR ne donne pas le niveau de satisfaction que l'on attend de lui. Son rôle doit être reconsidéré.

Par ailleurs, le cdH entend favoriser l'émergence d'une véritable mobilité générale des fonctionnaires entre tous les niveaux de pouvoir, de l'Etat fédéral aux pouvoirs locaux en passant par les entités fédérées. Face à cet enjeu, qui répond certainement aux aspirations d'un grand nombre d'agents du service public, la mise sur pied d'un « SELOR wallon » ne peut

être envisagée que dans l'hypothèse où elle favorise cette mobilité et assure des procédures plus rapides. Cela ne nous semble pas nécessairement être la voie à privilégier.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le cdH veillera évidemment à garantir aux services publics les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement, notamment au travers de la politique de recrutement. A cet égard, nous tenons dans toute la mesure du possible à élargir l'accès de l'administration à tous talents et compétences qui souhaitent contribuer au développement du secteur public, et d'adapter en ce sens les procédures de recrutement.

ECOLO

2.4. Quelle est la position de votre parti sur le recours à l'intérimaire dans les services publics ?

MR

Le MR a soutenu la mise en place le travail intérimaire dans la fonction publique. Les services fédéraux et les entreprises publiques décideront eux-mêmes s'ils en ont besoin. Il ne s'agit pas d'une mesure d'économie. Le travail intérimaire est un instrument que les organisations pourront utiliser avec souplesse, avec de garantir la continuité du service et la satisfaction des administrés.

PTB

Pour le PTB, le travail intérimaire doit être strictement limité au remplacement temporaire dans le secteur privé de travailleurs engagés à durée indéterminée et à du travail exceptionnel et spécialisé. Dans les services publics, nous donnons la priorité à l'emploi statutaire et nous excluons le recours à l'intérim. Difficile d'imaginer par exemple des policiers par intérim. Le recours à l'intérim coûte 1,7 fois plus cher, il y a déjà des contractuels pour les missions temporaires et quand les fonctionnaires sont suffisamment nombreux il est possible d'utiliser la mobilité interne au lieu du travail intérimaire.

PS

Le régime du travail intérimaire représente une forme de précarisation du statut du travailleur pour le Parti Socialiste. Dans le cadre des missions, par définition pérenne, des services publics, un tel statut est à proscrire.

DEFI

DéFI considère que le travail intérimaire dans la fonction publique doit être rigoureusement circonscrit et limité car il se place dans une « contractualisation » accrue de la fonction publique dans laquelle DéFI ne souhaite pas s'engager ;

CDH

Le recours à l'intérim n'est pas en soi un tabou. Mais il n'est pas forcément nécessaire. Nous préconisons en particulier de permettre le recours à des procédures accélérées de recrutement pour répondre aux besoins exceptionnels et temporaires, sans possibilité de transformer ceux-ci en contrats à durée indéterminée.

ECOLO

2.5. Un enseignement de qualité est essentiel. Or, la Communauté française est un pouvoir politique structurellement désargenté qui travaille, de plus, sur base d'enveloppes fermées ne permettant pas de financer correctement le secteur. Ce système d'enveloppes fermées finance le fonctionnement de certains niveaux d'enseignement (artistique, promotion sociale, supérieur, ...) sans prendre en compte l'évolution de la population scolaire et estudiantine, et freine ainsi le libre accès à un enseignement de qualité, accentue la concurrence scolaire et contrarie le développement de l'offre d'enseignement. Il est également inadmissible à nos yeux de financer un niveau d'enseignement au détriment d'un autre. Votre parti est-il favorable à la régionalisation globale de l'enseignement ? Pourquoi ?

MR

Le MR ne souhaite pas régionaliser l'enseignement. Nous souhaitons que cette compétence reste au sein de la FWB. Le MR est en faveur de confier le pouvoir organisateur de l'enseignement qualifiant aux régions.

PTB

Le PTB estime que l'enseignement est un des piliers pour changer notre société. Le système éducatif doit former des citoyens critiques, qui puissent faire face aux problèmes sociétaux qui se posent aujourd'hui : dérèglement climatique, approvisionnement énergétique, inégale répartition des richesses produites.... Pour donner aux enseignants et aux parents la possibilité de réussir ce défi, il faut, entre autres, rendre l'enseignement réellement gratuit et réduire significativement le nombre d'élèves par enseignant. Ainsi, le PTB préconise de réduire à 15 le nombre d'élèves par enseignant pour les enfants ayant 8 ans ou moins. Au-

delà de cet âge et jusque 18 ans, on peut monter ce nombre à 20. Pour l'enseignement supérieur, le taux d'encadrement doit également être amélioré. Le financement de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale doit être lié au nombre d'élèves.

Il faut par conséquent pouvoir se donner les moyens de réaliser de tels défis. Pour le PTB, c'est via une fiscalité plus juste que l'on peut dégager les sommes nécessaires. Les 50 plus grandes multinationales championnes de l'évitement fiscal payent seulement 3% d'impôt sur leurs bénéfices, alors que pour le citoyen belge moyen, on arrive rapidement au-dessus de 30%.

Pour le PTB, le fédéral est le niveau de pouvoir qui permet le mieux d'installer cette taxation plus juste sans mettre en concurrence les différentes régions du pays. Par ailleurs, un enfant vaut un enfant. Pourquoi vouloir offrir un enseignement différent aux enfants flamands, bruxellois ou wallons ? Pourquoi prendre le risque de passer de deux statuts enseignants, francophone et flamand, à trois statuts (wallons, bruxellois et flamand) ? Pour toutes ces raisons, le PTB préconise plutôt de réexaminer les différentes réformes de l'État dans le sens d'opter pour plus d'unité entre francophones et néerlandophones, entre Wallons, Bruxellois et Flamands.

PS

La sixième réforme de l'Etat a fait des Régions les centres de gravité du pays. La Belgique a, à présent, besoin de stabilité institutionnelle. Nous ne sommes pas demandeurs d'une septième réforme de l'Etat.

Nous souhaitons un exercice optimal des compétences transférées aux entités fédérées en plaçant au centre de toutes les préoccupations le citoyen. Comment répondre au mieux à ses attentes face aux défis numériques et climatiques ? Comment construire un modèle social, économique, environnemental et culturel qui rencontre ses aspirations ?

L'enseignement et, plus largement, l'éducation, ainsi que la culture sont des éléments essentiels à l'émancipation individuelle comme à l'édification d'un projet collectif, axé sur le progrès partagé c'est-à-dire la solidarité, la qualité de vie des citoyens et le respect de l'environnement.

La globalisation et le néolibéralisme ont réduit l'être humain au rang de simple consommateur, l'homo economicus. Dans ce monde global version néolibérale tout est « marchandisé » ou en voie de l'être, enseignement et culture compris. Nous, socialistes, voulons une rupture avec ce modèle néolibéral. Nous prôtons un modèle respectueux des avancées sociales et environnementales des régions. Un modèle de la reconnaissance, du respect des uns et des autres et de la collaboration entre tous.

C'est dans cet esprit et pour soutenir ses territoires avec efficacité que certains mandataires politiques estiment que la Wallonie serait plus à même à exercer des compétences aussi déterminantes que la culture et l'enseignement.

Ils préconisent d'organiser à cet effet un large débat ouvert entre institutions – Wallonie, Région de Bruxelles-Capitale, Fédération Wallonie-Bruxelles et provinces –, partis politiques, acteurs de terrain et citoyens.

Dans tous les cas, il est impératif de veiller en permanence à assurer la défense et la promotion de la solidarité entre la Wallonie et Bruxelles, tout comme l'affirmation de ces deux réalités, ainsi que les socialistes y ont toujours veillé.

Ce large débat ne doit pas être un préalable aux futures négociations gouvernementales mais ne peut, non plus, être considéré comme tabou.

Afin de préparer ce large débat, nous proposons la tenue d'un congrès des socialistes wallons dans les mois à venir, au plus tard dans le courant du deuxième semestre 2019.

DEFI

DÉFI ne souhaite pas la régionalisation de l'enseignement et entend assurer la pérennité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce pour au moins quatre raisons.

- La régionalisation des normes va à l'encontre du mouvement européen visant à favoriser la libre circulation des personnes et à harmoniser les formations au niveau européen, et engendrerait des difficultés pratiques de reconnaissance des diplômes, sans parler du statut des enseignants.

- La régionalisation du pouvoir organisateur de la FWB risque de créer des dépenses nouvelles, par une multiplication des structures et entraîner des déséconomies d'échelle, sans garantie d'une plus grande efficacité. Transférer à la Commission Communautaire française la qualité de pouvoir organisateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est engager des difficultés budgétaires structurelles graves alors que la COCOF est elle-même sous asphyxie financière.

- Si l'objectif de la régionalisation est de rapprocher l'enseignement des politiques de formation professionnelle et de l'emploi, il faut relever que la situation actuelle le permet déjà et que la cohérence politique serait mieux assurée si l'on composait le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par des ministres des gouvernements régionaux.

- Si l'objectif est de rapprocher les politiques d'enseignement des réalités sociologiques de terrain, il convient de relever que les spécificités réelles n'opposent pas en bloc la Wallonie et Bruxelles, mais davantage certaines situations locales ou de bassins à l'intérieur de Bruxelles et à l'intérieur de la Wallonie. A cet égard, DÉFI estime que l'autonomie des

établissements scolaires dans les moyens d'atteindre les objectifs doit être renforcée, ce qui correspond mieux aux attentes des enseignants et des pouvoirs organisateurs.

CDH

Le cdH souhaite que l'on prenne en compte la réalité des territoires en modifiant parfois les processus décisionnels pour ne pas appliquer les politiques de manière homogène partout. Le cdH souhaite réfléchir à comment exercer le plus efficacement les compétences. Une articulation entre enseignement technique et professionnel avec les matières de la formation et de l'emploi a son sens.

ECOLO

2.6. Seuls les Pouvoirs publics sont à même d'assurer la gratuité de leur enseignement et son caractère égalitaire. Il est urgent de limiter d'abord, d'abolir ensuite la concurrence et la marchandisation en instaurant dans les meilleurs délais un réseau unique et public. Quelle est la position de votre parti sur la création d'un tel réseau ?

MR

Il existe déjà des réseaux publics d'enseignement, qu'il s'agisse des écoles communales, provinciales, de la Cocof ou de la Communauté française. Nous ne souhaitons pas remettre en cause l'existence de l'enseignement libre qu'il soit confessionnel ou non confessionnel.

PTB

Le marché scolaire est une des causes principales des inégalités scolaires. Il favorise la concurrence entre écoles pour attirer des élèves pour faire du chiffre, et a tendance à mener à l'exclusion des élèves dits difficiles. La concurrence mène à gaspiller les ressources financières en dépensant des sommes folles à la publicité. Le PTB estime qu'il faut, au contraire, pouvoir mobiliser toutes les ressources pour s'axer sur les besoins d'encadrement des élèves en difficultés. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra diminuer l'écart scolaire entre enfants pauvres et enfants issus d'un milieu plus favorisé. Le PTB partage le souhait de mettre fin à la concurrence entre réseaux et préconise à cet effet le regroupement des réseaux actuels en un seul réseau public.

PS

Les socialistes estiment que la mise en place d'un réseau d'enseignement unique, organisé par les pouvoirs publics, est de nature à assurer une égalité d'éducation à tous les élèves. Cette perspective de réseau unique nécessite de fournir tous les efforts nécessaires à un consensus le plus large possible dans la société pour une mise en œuvre réussie.

Le réseau unique nécessite également de modifier la Constitution. Dans l'état actuel des rapports de force politique, il n'y a pas de majorité qui se dégage pour modifier la Constitution en ce sens.

Dans l'immédiat, le PS préconise un renforcement de la régulation de notre enseignement afin de contrôler au mieux tous les établissements de tous les réseaux.

Le PS préconise aussi un renforcement de l'offre d'enseignement officiel. En effet, l'enseignement officiel organisé par les communes et les provinces et l'enseignement officiel organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Wallonie-Bruxelles Enseignement, en abrégé WBE) se doivent, en tant que services publics organisés par les pouvoirs publics, d'accueillir tous les élèves pour leur offrir un enseignement neutre de qualité et ainsi remédier aux carences d'une offre scolaire inégalitaire qui écarte certains élèves. Ce renforcement passe par un financement adéquat et par des collaborations à développer entre l'enseignement officiel des communes et des provinces et l'enseignement organisé (WBE), de manière à garantir une proximité de l'offre d'enseignement organisé (WBE) et/ou officiel (communes et provinces) dans toutes les zones géographiques.

DEFI

C'est grâce à DéFI que l'on a pu obtenir en cette fin de législature au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le vote d'une résolution permettant le décroisement des réseaux en matière de mobilité et de portabilité administrative de l'ancienneté pour les enseignants. DéFI qui a été l'initiateur de cette résolution, estime que c'est un premier pas important pour tendre vers davantage de rapprochement voire de collaborations entre les réseaux, et une victoire importante pour favoriser l'attractivité du métier d'enseignant. DéFI entend promouvoir le décroisement, les collaborations mais pas la fusion d'un réseau unique et public.

CDH

Les parents doivent pouvoir choisir librement l'éducation qu'ils veulent donner à leur enfant. Ils ont le droit de choisir d'inscrire leurs enfants, soit dans une école officielle, organisée par l'Etat, les provinces ou les communes, soit dans une école « libre », confessionnelle ou non confessionnelle. Pour le cdH, l'enseignement doit être pluraliste. L'enseignement ne doit

donc pas nécessairement être un enseignement public mais l'enseignement doit rester un service public.

Par contre, nous sommes favorables à ce que, en tout état de cause, les réseaux officiels (communal, provincial, de la Fédération Wallonie-Bruxelles) puissent se rapprocher, jusqu'à une fusion entre eux.

ECOLO

2.7. Les pensions des agents des services publics ont été durement attaquées ces dernières années. En cas de participation à des négociations pour la constitution d'une majorité fédérale, votre parti s'engage-t-il à défendre les points suivants ? Si oui, seront-ils des conditions sine qua non en vue de la participation à une majorité ?

- Le retour de la pension à 65 ans avec pension anticipée dès 60 ans.
- Renforcement du 1er pilier de pension et suppression de la législation sur la pension mixte.
- Retour des périodes assimilées dans le calcul de la pension du premier pilier public tels que la valorisation pour diplômes, etc.
- Rétablissement du calcul de la péréquation des pensions dans la fonction publique.

Le point de vue européen : Nous souhaitons que l'ensemble des instances de l'Union européenne planche sur la mise en place d'une fiscalité sociale qui fait participer de façon équitable tant les travailleurs, les employeurs, les entreprises multinationales et les fonds spéculatifs. Et ce, afin de financer des projets permettant l'émancipation pécuniaire et sociétale des ressortissants européens les plus précaires. Nous exigeons la suppression définitive de la dette des pays tiers envers l'Union européenne.

MR

Le MR ne reviendra pas sur les réformes en matière de pension des agents des services publics. Ces réformes étaient indispensables pour assurer à terme la viabilité de notre système de pensions et maintenir le niveau de pension, tout en garantissant dans le même temps un nécessaire équilibre intergénérationnel. Le MR défend par contre l'idée que tous les agents des services publics doivent pouvoir bénéficier d'une pension de niveau comparable, peu importe que le fonctionnaire soit un agent statutaire ou un agent contractuel. C'est pourquoi le Mouvement réformateur souhaite notamment instaurer un 2ème pilier à charge de l'employeur pour les agents contractuels des services publics, afin de réduire l'écart entre la pension d'un agent statutaire et celle d'un agent contractuel. Cela

évitera permettra également aux agents d'avoir la possibilité de bénéficier de plus de mobilité au sein des services publics en évitant que les droits à la pension ne soient un frein.

PTB

Le maintien, et donc le retour, de l'âge légal de la pension à 65 ans a toujours été dans notre programme. Nous l'avons encore confirmé récemment en soutenant le principe 55-60-65 pour tous lancé par de nombreux syndicalistes : possibilité de crédit-temps de fin de carrière à 55 ans, possibilité de partir en RCC (prépension) sans disponibilité sur le marché du travail à 60 ans et âge maximum de départ à la pension à 65 ans.

(voir : <https://ptb.be/articles/67-ans-tous-les-metiers-sont-penibles-part-peut-etre-celui-de-ministre>).

Le PTB est avant tout pour une augmentation du nombre d'agents statutaires dans les pouvoirs publics et pour ce faire priorité sera donnée aux agents contractuels actuels. Cette titularisation donnera accès au système de pension de la fonction publique, avec assimilation des années pendant lesquelles les agents ont travaillé comme contractuels. C'est la meilleure façon de garantir une pension décente et sûre.

Pour les travailleurs qui arriveraient à l'âge de la pension en étant toujours sous statut contractuel, il faudra trouver une solution leur permettant une pension équivalente à celle de leurs collègues nommés, mais dans le cadre du premier pilier. Toutes les formules relevant des deuxièmes et troisièmes piliers sont des formules aléatoires qui mettent le revenu des travailleurs dans les mains de sociétés et de fonds privés qui pensent avant tout à leur rentabilité et n'hésitent pas à spéculer sur les marchés financiers au risque de tout perdre. Quant au financement, il devra faire partie d'une solution globale au sous-financement structurel des pouvoirs publics. Il est évidemment hors de question pour le PTB de s'enfermer dans le carcan budgétaire et de se limiter docilement à l'application de l'austérité. (voir aussi les réponses à la partie 1)

Nous sommes également favorables au retour des périodes assimilées dans le calcul de la pension du premier pilier public tels que la valorisation pour diplômes, etc. ainsi qu'au rétablissement du calcul de la péréquation des pensions dans la fonction publique.

Ce sont pour nous des préalables à la participation éventuelle à une majorité.

PS

Le PS entend garantir l'accès à la pension légale à 65 ans. En effet, la mesure du gouvernement MR N-VA est violente à plus d'un titre. D'abord, elle ne tient pas compte de l'espérance de vie en bonne santé. Ensuite, elle discrimine tous les travailleurs, mais aussi plus particulièrement les femmes, dont la carrière moyenne est de 36 années.

Le PS souhaite revenir sur cette ineptie. En agissant de la sorte, les libéraux forcent les travailleurs plus longtemps au travail et ignorent les conséquences de leur politique sur la santé des travailleurs. Ce n'est pas la philosophie que nous défendons au PS.

Renforcement du 1er pilier de pension et suppression de la législation sur la pension mixte

Contrairement au deuxième pilier de pension, notre système de pension légale est solidaire et garantit une pension minimale aux personnes qui ont eu un revenu faible, qui ont été affectées par une maladie ou un accident et/ou qui ont fait/subi un choix au cours de leur vie qui influencera le montant de leur pension. Le PS entend renforcer le premier pilier, et revenir sur la loi du 30 mars 2018, qui est aujourd'hui contestée à la Cour constitutionnelle par le Ministre PS de la Fonction publique en Fédération Wallonie-Bruxelles André Flahaut. Notre objectif est de traiter de manière égale tous les agents du secteur public, qu'ils soient nommés ou non. Le premier pilier est en cela intéressant qu'il peut le permettre.

Retour des périodes assimilées dans le calcul de la pension du premier pilier public tels que la valorisation pour diplômes, ...

Le PS a à cœur de défendre les spécificités de la fonction publique, et leur transposition au moment de la pension. C'est pourquoi nous entendons réinstaurer la gratuité de la prise en compte des années d'études pour la durée de la carrière et le montant de la pension, afin de revaloriser le montant de celle-ci, préservant par ce biais les fonctionnaires d'un allongement conséquent de la durée de leur carrière et tenant compte du fait que leur diplôme est obligatoire pour accéder à certaines fonctions. Le nivellement des pensions par le bas, tel qu'entamé par le gouvernement MR N-VA, revient à déconstruire notre modèle social, alors même qu'il est un outil de progrès social.

Rétablissement du calcul de la péréquation des pensions dans la fonction publique.

La péréquation, telle que mise en place la loi du 25 avril 2007 relative aux pensions du secteur public, est une péréquation par corbeille. Toutes les pensions d'une même corbeille sont péréquâtées selon un même pourcentage. 15 corbeilles sont constituées selon des secteurs définis des services publics.

En Comité A, les échelles de péréquations sont présentées annuellement aux partenaires sociaux. Elles ne sont pourtant pas suffisamment négociées. En effet, le Service fédéral Pensions présente les réglementations pécuniaires qui ont influé sur le salaire des agents,

par corbeille. En fonction de la corbeille, les pensions sont ensuite proportionnellement augmentées. Nous proposons de renforcer la concertation avec les partenaires sociaux, nécessaire au progrès social, afin de donner plus de transparence quant aux évolutions des pensions, qui doivent se faire à égale mesure des évolutions salariales. Les pensions du secteur public sont un salaire différé. Nous voulons donner plus de sens à ce principe.

DEFI

DéFI souhaite maintenir l'âge de la retraite à 67 ans, mais en instaurant un moratoire.

En réalité, Défi avait été le seul parti à annoncer dans son programme électoral de 2014 qu'il faudra porter l'âge légal de la retraite à 67 ans. Cette mesure n'est certes pas "populaire", mais toutes les données objectives indiquent qu'il serait irresponsable à l'égard des générations futures de ne pas l'assumer.

Cependant, pas un seul instant nous n'avons envisagé de procéder comme l'a fait ce gouvernement - dont aucun partenaire n'avait d'ailleurs annoncé la pension à 67 ans. Nous voulons davantage préserver les droits acquis. Il n'est pas question de rompre brutalement les promesses de l'Etat. Il faut se donner le temps d'opérer un virage avec les nouveaux-venus sur le marché du travail. Ce n'est qu'à partir de 2025 que nous envisageons (en 2014) d'augmenter progressivement l'âge légal minimum de la retraite à jusqu'à 67 ans.

Nous déplorons aussi que ce gouvernement n'ait pas préalablement réglé la question des métiers pénibles- question qui n'est d'ailleurs toujours pas résolue. Des réformes successives le plus souvent opérées sans concertation ou sans tenir compte de cette dernière - ont suscité la méfiance quant au résultat final, alors que les pensions sont des engagements à long terme qui doivent reposer sur la confiance.

Nous déplorons aussi le manque d'ambition dont a fait preuve le gouvernement sortant en matière de qualité de vie au travail, de gestion des fins de carrière, et en matière de soins de santé. Il faut organiser l'allongement des carrières dans de bonnes conditions. Ces aspects sont traités dans divers chapitres de notre programme, mais ils méritent d'être rappelés à propos des pensions.

Pour toutes ces raisons, Défi souhaite conserver l'objectif d'âge légal de la pension à 67 ans, mais progressivement, sans toucher aux droits acquis, et en instaurant un moratoire, ce qui signifie que l'âge légal de la pension ne doit pas augmenter tant que tous les aspects n'auront pas été traités. Pour ce faire nous comptons redonner force au dialogue entre partenaires sociaux.

Nous estimons par ailleurs que les partenaires sociaux sont les mieux placés pour apprécier la pénibilité des métiers et fonctions dans les divers secteurs.

Le cdH a déploré que les réformes des pensions publiques mises en œuvre tout au long de la législature aient été déséquilibrées et injustes en ce qui concerne les agents des services publics. Le gouvernement a supprimé étape par étape toutes les spécificités du secteur public en matière de pension : bonification des années d'étude pour la durée de carrière, pension pour inaptitude, tantièmes préférentiels, régimes spéciaux... Pourtant, chaque régime comprend des règles cohérentes entre elles – en ce compris entre la pension et les règles applicables au cours de la vie professionnelle – et y toucher sans vue globale menace l'ensemble. Si tendre, à terme, vers une harmonisation en matière de régimes de pension afin de garantir plus d'équité est un objectif louable et que nous partageons, harmoniser ne signifie pas faire fi des équilibres à l'œuvre au sein d'un même statut. Pour le cdH, les efforts doivent être partagés de façon équitable sur l'ensemble des catégories professionnelles.

Sur les mesures plus précises de la réforme des pensions :

- Pour le cdH, il importe avant tout de relever l'âge effectif de départ à la retraite, qui est encore trop bas en Belgique. Pour cela, et contrairement à la méthode mise en place par le gouvernement fédéral, nous souhaitons adopter un ensemble de mesures incitatives et positives visant à encourager les agents à poursuivre leur carrière (aménagements du temps de travail, aménagements des postes de travail, formation tout au long de la carrière permettant les reconversions...).
- Le renforcement du premier pilier de pension fait partie des priorités du cdH. Le premier pilier de pension est en effet le seul à même de garantir la solidarité entre tous les pensionnés et entre pensionnés et actifs. Afin de restaurer la crédibilité du premier pilier de pension, il est important non seulement de relever les pensions minimales mais également de permettre à ceux qui ont cotisé de bénéficier d'une pension plus conforme à l'importance des cotisations versées. Un système de pension équitable reflète justement le lien entre montant de la pension et travail. A l'heure actuelle, le taux de remplacement pour un salaire moyen est trop bas en Belgique, en comparaison avec d'autres pays de l'Union européenne.
- En ce qui concerne la mise en place de la pension mixte, la valorisation pour diplômes et le rétablissement de la péréquation : Pour le cdH, ces questions doivent être traitées dans une réforme plus globale de notre régime de pension. A l'heure actuelle, de trop grandes disparités existent entre les différents statuts professionnels, ce qui contribue à décrédibiliser notre
- Régime de pension. Notre souhait est qu'un euro de cotisations versé donne le même droit de pension, quel que soit le régime dans lequel cette cotisation a été prélevée. Cependant, nous réaffirmons notre souhait que cette réforme soit équilibrée : il ne s'agit pas de niveler notre système de pension vers le bas. Il faut également veiller à la spécificité des différentes fonctions, et tenir compte du niveau de rémunération durant la carrière.

2. L'organisation des services publics wallons : un enjeu pour l'avenir.

Outre les agents, la population est victime des politiques d'austérité qui dégradent la qualité du service rendu et poussent à la marchandisation de nombreux services.

3. Les provinces wallonnes

Ainsi, les provinces rendent de nombreux services dans une multitude de domaines. Elles furent attaquées, lors de la législature, tant sur leur financement que sur leur existence même.

3.1. Quelle est la vision de votre parti sur l'institution provinciale ?

MR

Si le projet provincial actuel n'enchanté plus, les villes qui compteront dans l'Europe de demain seront celles qui auront pu fédérer autour d'elles un territoire leur garantissant une représentativité de l'ordre du million d'habitants et les dotant d'une capacité d'investissement à due concurrence. Partout autour de nous, en Europe, se structurent des territoires regroupant souvent une population de l'ordre du million d'habitants autour d'une ville centrale à vocation métropolitaine. Par ailleurs, dans des zones moins peuplées, des Communautés urbaines se structurent également afin de réfléchir à fédérer les besoins.

Il faut par ailleurs garder à l'esprit que les provinces d'aujourd'hui sont dotées de moyens de fonctionnement conséquents, notamment grâce à leur pouvoir fiscal propre. Les communes, quant à elles, éprouvent de plus en plus de difficultés à assurer tant leurs seules missions de base que toutes autres missions et projets plus prospectifs pour leur territoire et leurs habitants.

De ce double constat naît le besoin de supracommunalité, à savoir la nécessité de répondre aux enjeux d'ordres économiques, démographiques, environnementaux (y compris la mobilité), sociaux, ou encore d'aménagement du territoire sur la base d'une réflexion globale stratégique et prospective à l'échelle de plusieurs territoires constitués de manière cohérente et volontaire et plus seulement locale.

Pour atteindre cet objectif, il faudra toutefois impérativement éviter certains écueils : celui de créer encore une structure nouvelle, celui de complexifier davantage encore ce qui doit au contraire être aujourd'hui absolument rationalisé et simplifié.

Or, nous constatons aujourd'hui çà et là en Wallonie un curieux rapprochement : partisans et opposants aux provinces se retrouvent pour créer, à côté de l'institution provinciale existante, des structures informelles de concertation supracommunales, organisées soit en association de fait, soit en ASBL, et réunissant le plus souvent les différents représentants d'un arrondissement ou d'une province. La mise en place de ces lieux de rencontre et d'échanges nous paraît prouver la nécessité d'engager une réflexion plus large autour d'une démarche supracommunale.

Cette démarche volontariste doit s'inscrire dans le plus grand respect des nombreux agents provinciaux qui abattent un travail de qualité. Il ne s'agit pas de toucher à ces services, ni à l'emploi de ceux qui les rendent mais tout simplement de les transférer vers des niveaux de pouvoir plus adaptés (la Région ou les communes, notamment).

En tout état de cause, ce cadre institutionnel redéfini reposerait sur les principes suivants :

- Simplification du paysage institutionnel local wallon (ce qui implique l'impossibilité de créer une quelconque couche institutionnelle nouvelle et contraint à la simplification du cadre institutionnel actuel) ;
- Augmentation de la transparence de la gestion des outils intercommunaux et supra-locaux actuels ;
- Meilleure identification des organes politiques responsables et plus grande responsabilisation de ceux-ci ;
- La prise en compte de la réalité germanophone dans le cadre de la suppression de l'institution provinciale liégeoise.

L'organisation de cette nouvelle gouvernance est, pour le MR, une priorité absolue : structurer la supracommunalité dans un cadre légal allégé ; réorganiser les compétences ; redéfinir des outils de la gestion publique et de la coopération communale (avec la création d'outils mieux adaptés à la gestion d'entreprises devenues bien éloignées du modèle intercommunal classique).

La supracommunalité doit permettre demain la prise de décisions dynamiques adaptées permettant de doter nos territoires de politiques modernes et cohérentes en termes de mobilité, de développement économique et social, de répartition des fonctions sur le territoire, de formation professionnelle, etc. au service des pôles urbains et des espaces ruraux associés au sein d'un même projet de territoire.

Il s'agit de permettre à des territoires cohérents volontairement constitués autour de leurs spécificités de prendre leur destin en mains, de construire leur avenir à travers la réalisation des enjeux stratégiques durables et traduits autour de politiques concrètes et spécifiques à chacun d'eux, loin des conservatismes institutionnels et du sous-régionalisme primaire.

Enfin, une supracommunalité efficace doit tenir compte des réalités géographiques, socio-économiques, culturelles ou historiques des territoires.

PTB

L'importance des services rendus par les provinces aux citoyens et aux pouvoirs locaux n'est plus à démontrer. Il y a fort à parier qu'en cas de suppression de ce niveau de pouvoir et de transfert de ses compétences au niveau régional, les moyens affectés à l'exercice de ces compétences seront diminués. Pour le PTB, il y a certainement un débat à avoir sur une meilleure répartition des compétences entre les niveaux fédéral, régional, provincial et communal, mais sans diminution du service au public.

PS

Le PS s'oppose fermement au dépeçage des provinces voulu par le gouvernement wallon MR-CDH, qui menace la qualité des services publics et l'emploi au sein des institutions provinciales. Le PS est favorable au maintien des institutions provinciales. Il l'a très clairement exprimé à de nombreuses reprises. Ce maintien de l'institution provinciale s'inscrit dans le respect du principe de subsidiarité c'est-à-dire que les compétences doivent être exercées par le niveau de pouvoir qui sera le plus efficace à les exercer. Les provinces, en tant que niveau de pouvoir intermédiaire entre les communes et la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Etat fédéral, conservent toute leur pertinence en ce qu'elles peuvent agir à un niveau supracommunal et assurer la cohérence du développement du territoire. Elles assurent ainsi une égalité d'accès à des services fondamentaux, comme l'enseignement ou la culture, sur l'ensemble de leur territoire. Bien entendu, les provinces peuvent évoluer vers une clarification de leurs compétences. Mais en aucun cas, une éventuelle réforme des provinces ne pourra avoir un quelconque impact sur l'emploi existant.

DEFI

En opposition avec la vision de la Ministre wallonne des Affaires Intérieures, DéFI réaffirme sa position de maintien et de pérennisation des provinces mais leurs compétences doivent être plus strictement limitées et, en conséquence, l'intérêt provincial devrait être plus rigoureusement circonscrit.

Pour DéFI, la représentativité démocratique des provinces par l'élection directe du conseil provincial rend légitime leur maintien.

Un des textes constitutionnels fondamentaux en matière de droit provincial, l'article 162 de la Constitution, garantit l'élection directe des conseils provinciaux : chaque province dispose donc d'une assemblée représentative dont les membres sont élus au suffrage universel direct par les citoyens de cette province.

Les collectivités supra-communales, consacrées par la sixième réforme de l'État appelées à remplacer, le cas échéant, les provinces en cas de suppression ne disposent pas à cet égard de davantage de garanties de représentation directe que les "communautés de territoire" envisagées précédemment en 2009.

Cette légitimité du suffrage universel, comme c'est le cas de l'assemblée provinciale est donc essentielle.

En cas de suppression, le risque est grand de voir, par exemple, l'enseignement provincial, principalement qualifiant, démantelé au profit de la régionalisation de l'enseignement, principe auquel nous ne pouvons souscrire.

L'institution provinciale, en tant que niveau de pouvoir intermédiaire, doit continuer à développer des politiques progressistes de services et de soutien à la population, pour renforcer l'ancrage territorial comme niveau de pouvoir intermédiaire entre la Région et la commune, et ce au bénéfice des communes et de leur autonomie

Les provinces ont déjà entrepris pas mal de réformes importantes en matière de meilleure gouvernance publique :

- réduction du nombre de mandataires ;
- réforme du régime de l'octroi des subsides (c'est le conseil provincial qui est dorénavant compétent en la matière avec délégation au collège provincial dans une série d'hypothèses limitées) ;
- réglementation plus stricte des missions à l'étranger et des communications des députés provinciaux, réforme de la présentation des budgets et comptes selon le système européen des comptes nationaux (SEC 95).

CDH

Le cdH souhaite continuer à moderniser et à réformer en profondeur l'institution provinciale. Le conseil provincial doit être transformé en lieu de la supracommunalité, au sein de laquelle toutes les communes doivent être représentées, favorisant le dialogue et la coopération entre communes. Le rôle du Gouverneur doit être maintenu, en particulier pour les aspects liés à la sécurité. La continuité des services rendus par cette institution et son personnel doit en tout état de cause être assurée.

ECOLO

3.2. Est-il favorable à son maintien ?

MR

Le MR est favorable à la suppression de l'institution provinciale. Cependant et comme cela était inscrit dans la déclaration de la politique régionale votée suite à la mise en place du Gouvernement wallon en juillet 2017, il faut distinguer les services et les agents qui les rendent, de l'institution elle-même. En effet, le MR entend assurer la continuité des services rendus par les Provinces et le personnel qui les offre. Chaque compétence sera analysée finement afin de déterminer si elle doit être attribuée à la Région, la Fédération Wallonie Bruxelles ou aux communes.

Un principe appliqué à chaque réforme de l'Etat veut que les agents transférés gardent les mêmes conditions de carrière que celles qu'ils avaient à l'origine (principe du sac à dos). En cas de suppression de l'institution provinciale, les agents suivront l'attribution des compétences à un autre niveau de pouvoir. Dès lors, il convient de bien distinguer d'une part, l'avenir de l'institution provinciale et, d'autre part, l'emploi des agents.

PTB

Oui nous y sommes favorables.

PS

Oui, à 100% !

DEFI

Oui, cfr 3.1.

CDH

Oui, mais sous la forme exposée dans la réponse à la question précédente.

ECOLO

4. Les transports publics

Dans le domaine des transports publics, le nouveau contrat de gestion de l'OTW fait la part belle à la marchandisation du secteur tant par l'augmentation des services pouvant être sous-traités qu'au travers de menaces de confier des lignes régulières ou l'exploitation du tram de Liège à d'autres opérateurs en cas de rupture de continuité du service. L'IRW-CGSP tient à rappeler que le droit de grève et son exercice ne sont pas synonyme de rupture de continuité. Bien au contraire, la continuité est une obligation qui incombe à l'Autorité publique en l'obligeant à doter les services publics des moyens nécessaires pour assurer ses missions. A cet égard, l'IRW constate que de nombreuses zones du territoire wallon sont peu desservies par les transports publics, faute de moyens.

4.1. Quelle est votre vision sur la marchandisation des services publics ?

MR

Le Mouvement Réformateur considère que les services publics sont essentiels pour l'intérêt général des citoyens et ce, d'autant plus en matière de mobilité. C'est en développant des transports publics crédibles que les citoyens pourront renoncer à la voiture et décongestionner ainsi les routes.

Il faut permettre à chacun, de bénéficier d'une offre suffisante et accessible, favorisant l'intermodalité et une plus grande fluidité en zone urbaine. C'est ce que le gouvernement a fait en développant l'offre S à Bruxelles et en relançant les travaux du RER. Nous devons continuer à investir dans la SNCB, les TEC et la STIB, notamment le métro, pour offrir des transports publics crédibles, rapides et efficaces.

En parallèle, nous souhaitons aussi encourager le développement des opérateurs privés de la mobilité dans le cadre d'une offre multimodale (autopartage, freefloating, covoiturage, voitures ou trottinettes partagées...).

Enfin, il est indéniable que nous ne pouvons-nous passer du recours aux acteurs privés afin de garantir la pérennité du secteur public. Il nous paraît dès lors utile de renforcer les concessions privées de services publics, notamment pour les lignes de bus. En effet, ces services sont souvent plus flexibles et efficaces. Cette répartition entre le public et le privé

constitue pour le MR une des solutions pour le maintien de transports efficaces, de qualité et actifs sur l'ensemble du réseau et permettant ainsi d'offrir une offre de transports crédibles face à la voiture.

PTB

La problématique dépasse l'échelle de la région et du pays. Marchandisation, concurrence et austérité sont les mots d'ordre européens du moment. L'austérité a saigné à blanc les services publics. Par marchandisation, il faut entendre : démantèlement progressif du secteur public et basculement vers une logique du profit. La dynamique de la concurrence et de l'austérité est responsable depuis un quart de siècle de débâcle sociale et de marchandisation. Toutes ces règles ont été votées et revotées à maintes reprises par tous les partis traditionnels, y compris, il faut le reconnaître, les Verts et les sociaux-démocrates. À en croire les dirigeants européens, ce serait la seule façon d'aller de l'avant. Pour le PTB, la gauche authentique devra remettre en cause les traités, règlements et directives européens et reprendre en mains un large programme d'investissements publics sur base d'une planification des besoins. Nous voulons pour cela le droit de socialiser certains secteurs. Nous renforçons les services publics au lieu de les démanteler. Nous rompons avec les articles 101 à 107 du traité européen sur le fonctionnement de l'Union européenne et rendons à nouveau possibles les aides d'État.

PS

Les services publics ne sont pas une marchandise, mais un service universel qui doit être accessible à tous les citoyens. Le PS s'oppose à toute forme de privatisation des transports publics.

Le PS tient à garantir et renforcer la concertation sociale, à travers notamment la convention collective AMÉDIS, afin d'offrir des emplois de qualité aux travailleurs et un service performant aux usagers. Il n'est pas question de remettre en cause le droit de grève. Le volume d'emploi doit être également préservé au sein de l'opérateur de transport public.

Le PS veut assurer les moyens suffisants aux transports publics, afin qu'ils puissent remplir leurs missions dans de bonnes conditions. Il faut également augmenter l'offre et l'adapter en fonction des besoins des citoyens. L'objectif est de desservir tous les jours, tous les villages et quartiers de Wallonie. L'offre en soirée, de nuit et le week-end doit aussi être renforcée. Il faut également améliorer l'accessibilité des transports publics à tous les publics, dont les personnes à mobilité réduite.

DEFI

DéFI s'oppose à tout dégraissage méthodique de la fonction publique pour des raisons d'orthodoxie budgétaire, et ne voit pas de plus-value dans la marchandisation des services publics.

Les services rendus à la collectivité par la fonction publique en général et par les administrations fiscales en particulier ne sont cependant pas assez mises en valeur.

DéFI, estime que la fonction publique est un instrument de l'Etat régalien en vue d'assurer une plus-value du service public, qui ne doit plus être perçu comme une charge mais bien un atout de l'Etat, « le service public doit viser cette forme supérieure de rentabilité qu'est l'efficacité sociale ».

CDH

Le cdH souscrit à la vision promue par le nouveau contrat de service public applicable à l'OTW et négociée par le Ministre Di Antonio.

Le cdH considère le droit de grève comme un droit fondamental et considère également le droit à la santé et à l'enseignement comme des droits fondamentaux, raison pour laquelle le cdH est satisfait de la mise en place d'un service garanti pour les lignes de bus amenant les usagers vers les hôpitaux et les écoles.

Le cdH considère que les grèves annoncées dans les délais et les formes légales sont un droit inaliénable. Le cdH veut lutter contre les grèves dites « sauvages » dans le but d'assurer la continuité du service public. Dans ce cadre, le cdH considère opportune la possibilité laissée par le contrat de service public d'augmenter la part d'opérateurs privés jusqu'à 50% maximum si le Gouvernement devait constater que le service public n'est plus rendu adéquatement. Le même raisonnement vaut pour l'exploitation du tram de Liège.

ECOLO

4.2. Comptez-vous revenir sur ces menaces de privatisation accrue des transports publics ?

MR

Notre objectif n'est pas de privatiser les transports publics mais comme indiqué plus haut nous sommes ouverts à la mise en place de partenariat quand cela se justifie avec le privé. Ce système existe déjà avec les TEC où une partie des bus circulant sont privés. Ces partenariats sont nécessaires pour garantir une offre suffisante de transport en commun à chacun. Nous ne souhaitons pas utiliser la privatisation comme une « menace ». Toutefois,

l'intervention des pouvoirs publics vise à répondre aussi à une demande d'intérêt général pour les usagers. Or, certains mouvements de grèves (sauvages ou non) à répétition, prenant en « otage » les usagers, bafouent ce principe et détournent les citoyens de l'envie d'utiliser les transports publics. La grève est un droit qu'il ne s'agit en aucun cas de remettre en question. Toutefois, il est certain que si les grèves sauvages se poursuivent sans une desserte minimale et connue des usagers, au détriment de ceux-ci et donc contraire à une vision d'intérêt général, la privatisation devra être réfléchie.

PTB

Au lieu d'encourager les usagers et d'en convaincre encore plus à prendre les transports en public, tout semble fait pour les décourager. Alors que le nombre d'usagers des TEC augmente, le réseau a perdu 5.000 kilomètres. 15 % des arrêts ont été supprimés, le nombre de bus a diminué et le prix a plus que doublé en quelques années. Les usagers augmentent, mais les moyens diminuent. Nous voulons au contraire garantir le droit à chaque habitant de Wallonie à pouvoir se déplacer avec un bus public de façon rapide et efficace. Nous voulons investir dans les TEC pour atteindre cet objectif et embaucher des travailleurs supplémentaires. En Wallonie, la fréquence des bus pose beaucoup de problèmes. C'est pourquoi nous voulons augmenter la fréquence dans les zones urbaines et rurales, en heure de pointe mais aussi en heures creuses. Nous introduisons les bus de nuits dans les grandes agglomérations.

PS

Oui, le PS s'oppose à toute forme de privatisation des transports publics. Le PS défend également la gestion en interne des lignes de l'OTW (ex-TEC), contre toute tentative de sous-traitance accrue. Les transports publics constituent la colonne vertébrale d'une offre de mobilité multiple, interconnectée, accessible à tous les citoyens et respectueuse de l'environnement. Le PS veut investir bien davantage dans les transports publics, afin de leur donner les moyens de réaliser leurs missions dans de bonnes conditions, améliorer l'offre sur tout le territoire, renforcer la qualité du service et offrir un cadre de travail respectueux des travailleurs.

DEFI

DéFI n'est pas favorable à la privatisation accrue des transports publics.

CDH

Voir réponse précédente.

ECOLO

4.3. Votre parti est-il favorable à l'exploitation « en interne » du tram de Liège ?

MR

Le développement du tram à Liège a été élaboré comme un service octroyé au public pour améliorer la fluidité des déplacements dans le centre-ville et encourager l'intermodalité. Des acteurs privés y sont, toutefois, associés. Nous souhaitons une approche qui combine le secteur public, en priorité, avec un recours lorsque cela est opportun au secteur privé. La privatisation pure n'est pas ce que nous recherchons. Toutefois, en tant que service aux citoyens, ces derniers ne peuvent être pris en otage lors de grèves qui leur sont souvent étrangères. Si ce type d'actions ne permet pas une poursuite minimale des activités, l'étude d'une possible privatisation ou d'un recours accru aux partenariats avec le secteur privé sera, dans ce cas, envisagée.

PTB

Nous proposons de développer pour chaque grande agglomération de la Région wallonne un Réseau express public qui combine tous les modes de transports en commun. Nous développons le tram d'agglomération public à Liège. Nous étudions également la création d'un réseau de trams dans d'autres grandes villes wallonnes. Le tram est un moyen de transport adapté à des villes et agglomérations de 100.000 habitants comme Namur et Mons, par exemple.

PS

Oui, les transports publics ne doivent pas être détricotés (voir réponse 4.2.). Les transports publics offrent la meilleure assurance pour atteindre des objectifs de mobilité ambitieux et offrir un service qui bénéficie à la collectivité dans son ensemble.

DEFI

DéFI considère qu'il est urgent d'investir dans les réseaux de transports publics structurants dans les deux plus grandes villes wallonnes ; par exemple, développer deux lignes de tram à Liège ; DéFI n'est pas opposé à l'exploitation en interne.

CDH

Voir réponse précédente.

ECOLO

5. En ce qui concerne l'aide aux personnes, fortement malmenée ces dernières années :

5.1. Comment comptez-vous assurer le financement de l'assurance autonomie wallonne alors que l'on sait que la taxe actuelle ne lui permettra pas de remplir l'ensemble de ses missions ?

MR

Les moyens alloués à l'aide aux personnes en Région wallonne ont été renforcés ces dernières années. De cette manière, les budgets consacrés à l'aide individuelle et au maintien à domicile ont été augmentés. Des moyens financiers sont également dégagés par la RW, au travers de l'AVIQ, pour le financement de nouvelles politiques telles que l'infrastructure accueil-hébergement-aide en milieu de vie, l'ouverture de nouvelles places « cas prioritaires », etc. D'importants moyens seront également dégagés via le Plan d'Investissement Wallon notamment pour la création de nouvelles places en MR/MRS, la modernisation d'ETA ou encore la construction de nouvelles crèches.

L'Assurance autonomie wallonne repose quant à elle sur un principe assurantiel et est basée sur la solidarité. Elle permettra d'une part d'accompagner la personne quel que soit l'âge, dès le niveau le plus bas de la perte d'autonomie, même si celle-ci est momentanée et d'autre part, de soutenir le secteur de l'aide à domicile par la régulation et le contrôle de la qualité des prestations.

Le système sera financé par le versement des cotisations obligatoires (68 millions d'€), par le budget des Services d'Aide Aux Familles (180 millions d'€), du budget de l'Aide aux Personnes Âgées (136 millions d'€) et d'un soutien progressif et récurrent du budget wallon (15 millions d'€ en 2019 et 60 millions en 2026), soit un budget de 444 millions à l'horizon 2026. La contribution sera obligatoire à partir de 26 ans : 36€/an et 18€/an pour les bénéficiaires de l'intervention majorée. Des exceptions sont prévues pour les bénéficiaires du RIS, de la GRAPA, etc.

Grâce à l'assurance autonomie, un plus grand nombre de personnes pourront accéder aux services d'aide à domicile. Cette mesure permet de répondre à la volonté de la population qui est le maintien le plus longtemps possible au domicile.

PTB

Même si le gouvernement actuel vient d'annoncer qu'il renonce à le faire voter sous cette législature, le projet n'est pas pour autant abandonné. Nous nous opposons à l'introduction de l'assurance autonomie telle qu'elle est prévue par le gouvernement wallon. Il s'agit en réalité d'une nouvelle taxe forfaitaire qui ne tient aucunement compte du revenu. Pour

financer cette assurance, tout Wallon âgé de 26 ans et plus devra payer une cotisation annuelle. Avec ce projet d'assurance autonomie, le gouvernement wallon demande aux citoyens de la Région wallonne de cotiser pour un problème qu'ils finançaient déjà via les cotisations sociales avant la réforme de l'État. Pour nous, la prise en charge de la dépendance à cause du vieillissement ou d'un accident devrait être assurée à toutes et tous à travers un refinancement de la sécurité sociale fédérale. La sixième réforme de l'État a transféré aux Régions les compétences en lien avec les personnes âgées, dont l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA). Cette réforme de l'État fragmente, fractionne et fragilise la sécurité sociale. Aussi nous défendons une refédéralisation de cette allocation pour les personnes en manque d'autonomie, ainsi que des compétences en matière de santé. Les besoins supplémentaires liés au vieillissement de la population pourraient être rencontrés en arrêtant de réduire sans cesse les cotisations sociales dites patronales à la sécurité sociale (de 34 % de la masse salariale brute au début des années 1980 à 25 % aujourd'hui).

La cotisation forfaitaire obligatoire, liée à l'assurance autonomie, représente également un changement fondamental des règles du jeu dans le système actuel de la sécurité sociale. On passe d'un système qui a pour principe de base la solidarité collective à un système assurantiel forfaitaire et individuel. De plus, elle dispense le grand patronat de contribuer à la solidarité, contrairement à la sécurité sociale. Sous le prétexte de renforcer la sécurité sociale, ce projet en casse la logique. Nous sommes contre cette nouvelle taxe forfaitaire qui ne tient aucunement compte du revenu. Les moyens octroyés au transfert des compétences d'aide et de soins aux personnes âgées en institution vont par ailleurs se révéler rapidement insuffisants en raison de l'évolution des besoins liés au vieillissement de la population et des moyens accordés. Car avec le transfert des compétences, les réformes de l'État ont aussi transféré des mécanismes d'assainissement budgétaire auxquels les Régions doivent contribuer. Résultat : la cotisation à l'assurance autonomie augmentera nécessairement et/ou le service rendu sera moindre. Le budget prévu actuellement de 416 millions sera totalement insuffisant et les 36 euros de cotisation devront être revus à la hausse. On l'a vu au nord du pays où le système existe depuis plusieurs années. Afin de réduire les dépenses, les critères d'accès y deviennent de plus en plus stricts. L'aide est refusée à des personnes dont les besoins sont importants, alors même que la cotisation a déjà été doublée de 25 à 50 euros par personne. Une autre dérive probable viendra aussi du caractère obligatoire de cette mesure. En Flandre, si, dans le courant de votre vie, vous sautez trois paiements ou si vous payez tardivement, vous recevez une amende de 250 euros. Le secteur lui-même est fort préoccupé par les répercussions de cette mesure. Les aides familiales craignent que 30 à 40 % de la population actuellement soutenue ne soient plus aidée.

En attendant une réintégration de l'aide à l'autonomie des personnes dépendantes dans la sécurité sociale fédérale, nous finançons des besoins sociaux par une réforme des droits des donations touchant les plus fortunés, par la suppression de la distinction en matière de droits de donation entre biens immobiliers et biens mobiliers (financiers). Cette distinction permet aujourd'hui aux plus riches d'échapper au tarif progressif des droits de succession. En

mettant un terme à cette niche fiscale pour grandes fortunes, nous pourrions refinancer les caisses régionales de centaines de millions d'euros. Nous voulons assouplir les conditions et majorer les allocations. Les plafonds d'abattement de revenus fixés dans chaque catégorie selon le degré de handicap doivent être revus à la hausse. Nous préconisons aussi une réforme dans la procédure de reconnaissance de la dépendance. Nous mettons en place un système d'examen automatique du droit à l'allocation.

PS

Le PS ne soutient pas le modèle MR CDH de l'assurance autonomie wallonne.

Le modèle MR CDH de l'assurance autonomie est basé sur une cotisation forfaitaire obligatoire pour tous les citoyens. Cette cotisation prévoit une distinction pour les bénéficiaires de l'intervention majorée et une exemption pour les personnes très fragilisées (sans abris, en règlement collectif de dettes, prisonniers, etc.) mais elle ne tient pas compte des revenus. Un pensionné, un facteur, un ouvrier paiera le même montant qu'un millionnaire.

Les personnes en perte d'autonomie qui résident en maison de repos et les personnes en situation de handicap qui résident dans une institution spécialisée ne bénéficieront quant à elles pas des services d'aide à domicile de l'assurance autonomie même si elles ont cotisé. De plus, pour recevoir l'Aide pour les personnes âgées (qui devient l'Allocation forfaitaire autonomie) qui sera dorénavant intégrée dans l'assurance autonomie, elles devront obligatoirement cotiser.

Le nombre d'heures d'aide et de services à domicile pris en charge par l'assurance autonomie est quant à lui insuffisant pour répondre aux besoins.

Pour le PS, il faut proposer une réelle assurance autonomie, quel que soit son lieu de vie, et qui réponde aux besoins des citoyens en perte d'autonomie.

Sur le financement de la branche « Intervention au domicile », complémentirement aux cotisations et aux moyens existants des SAFA, APE et Centres de coordination, le Gouvernement MR CDH a décidé d'une contribution additionnelle à partir de 2019. Cette contribution additionnelle augmenterait annuellement pour arriver à un rythme de croisière en 2026. Le PS, dans l'opposition, n'a pas obtenu de réponses du Gouvernement quant à l'imputation budgétaire de la dotation additionnelle pour les années futures.

DEFI DéFI a toujours plaidé pour une assurance autonomie fédérale. Las, l'adoption d'une assurance autonomie flamande en 1999 a sonné le glas de pareil projet et a surtout constitué un premier axe de démantèlement de la sécurité sociale fédérale, parachevé par la sixième réforme de l'État.

L'assurance autonomie wallonne, pilier d'une future protection sociale wallonne, se doit de permettre à la Wallonie d'assumer pleinement son rôle dans la perspective de la fin des mécanismes de solidarité fédérale.

Dans cette mesure, DéFI entend que la gestion publique soit assurée de manière rigoureuse :

DéFI demande pour pérenniser le financement que la cotisation à l'assurance autonomie soit progressive en fonction des revenus

Pour DéFI, il est essentiel qu'il y ait une corrélation entre cotisation et capacité contributive, en vertu du principe d'équité.

CDH

Il ne s'agit pas d'une taxe mais d'une cotisation de sécurité sociale. Les sources de financement de l'assurance autonomie sont multiples :

- Budget Services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) : 195 millions
- Budget Centres de coordination (CCSASD) : 9 millions
- Subventions APE des SAFA et des CCASD : 50 millions
- Budget reprise APA : 136 millions
- Contribution additionnelle du Gouvernement : de 15 millions en 2019 pour atteindre 60 millions à partir de 2026.
- Cotisations : 63 millions

Au total ce sont plus de 120 millions de nouveaux moyens qui ont été dégagés pour ce projet. Nous espérons qu'il pourra être mis sur les rails dès le début de la prochaine législature.

ECOLO

5.2. Êtes-vous favorable à un renforcement des politiques de santé publique en région par le soutien aux institutions publiques de soins, y compris dans le cadre de leur collaboration avec le secteur privé ? Si oui comment ?

Le point de vue européen : Nous souhaitons que l'Union européenne renforce son pilier social. De plus, une législation européenne est indispensable afin de garantir la reconnaissance du secteur de l'eau, des services sociaux et de santé comme services d'utilité publique qui ne peuvent être soumis à la législation sur le libre-échange.

MR

Le Plan d'Investissement Wallon ainsi que les dotations allouées annuellement à l'AVIQ permettront de soutenir financièrement les institutions publiques de soins à courts et moyens termes. Le MR souhaite évidemment que des moyens soient alloués pour la modernisation des structures existantes, la création de nouvelles places en MR/MRS. Dans ce cadre, le MR souhaite la concrétisation de la réforme de l'accueil des Maisons de Repos, en privilégiant le décloisonnement du secteur et le soutien des initiatives privées.

Des collaborations avec le secteur privé peuvent également être envisagées pour la promotion de structures intermédiaires entre le domicile et la maison de repos comme les centres de court séjour, les résidences-services, les résidences services sociales. De manière générale, le MR soutient le développement de partenariats publics-privés qui permettront, dans le respect des normes en vigueur, d'augmenter l'offre de services aux personnes.

PTB

La santé n'est pas à vendre. Les pouvoirs publics doivent mettre la santé au cœur de leurs priorités. Le néolibéralisme veut leur ôter cette matière primordiale des mains pour la confier au secteur privé. Mais le marché n'a rien à faire de l'égalité des chances sur le plan de la santé. Bien au contraire. Le marché mise sur une médecine à deux vitesses, où ceux qui en ont les moyens peuvent s'offrir des soins de santé plus rapides et de meilleure qualité.

La situation dans le domaine des soins de santé rappelle celle des transports en commun : le sous-financement entraîne une baisse de la qualité puis les libéraux décrètent qu'il faut faire appel au privé pour arranger tout cela. C'est l'Union européenne qui impose à ses États membres ce cercle vicieux d'économies et de commercialisation. En Belgique, nous avons aussi vu ce qu'il se produit lorsque des entreprises privées se mettent à diriger des hôpitaux. Ainsi, le gouvernement Di Rupo a autorisé un consortium comptant notamment Sodexo dans ses rangs à ouvrir un nouveau centre psychiatrique médico-légal à Gand. Quelques années plus tard, l'Inspection flamande des soins tirait la sonnette d'alarme : le manque de personnel était tel qu'il n'y avait pas en permanence un infirmier par service. Des assistants thérapeutiques avaient été embauchés sans disposer du diplôme adéquat. Certains avaient derrière eux une carrière de videurs (!), d'autres de serveurs. Ce n'est pas le modèle de soins de santé que nous voulons.

En finançant les soins correctement, nous mettons fin à leur commercialisation. Si le Bureau du Plan estime qu'une norme de croissance de 2,2 % est nécessaire, nous devons la rendre possible. En tant que société nous devons consacrer une partie de notre croissance économique à de meilleurs soins de santé. Nous voulons aussi investir afin de répondre aux besoins de nos aînés. Pour cela, nous souhaitons réglementer le marché en plafonnant les coûts d'une maison de repos, en contrôlant la qualité de la prise en charge et en assurant des conditions de travail convenables pour les travailleurs du secteur. Les soins aux aînés ne

doivent pas être laissés aux mains du marché. Ils ont pour la plupart travaillé toute leur vie, mais qu'il s'agisse d'un maintien à domicile ou d'un placement, le montant de la pension ne suffit généralement pas à payer les frais. Environ 75 % des aînés ne disposent pas d'un revenu suffisant pour assumer le coût mensuel en maison de repos, qui a par ailleurs augmenté de 20 % en six ans. La différence retombe donc sur les proches, en général les enfants de la personne en perte d'autonomie. Nous voulons plafonner les tarifs des maisons de repos à maximum le montant de la pension. D'ici 2025, il faudrait construire annuellement 15 établissements d'hébergement de 80 lits afin de répondre à l'augmentation des besoins en matière de maisons de repos et de maisons de repos et de soins. L'actuel gouvernement wallon promet de créer près de 12 000 nouvelles places d'ici 2030. Le plan reste encore vague et, surtout, le soutien public ne serait plus réservé aux opérateurs non marchands (le secteur public et le secteur associatif), mais aussi au secteur privé. Ces aides publiques seraient alors versées à des entreprises privées pourtant déjà très rentables. Pour le PTB, ce n'est pas une option. (Voir aussi la réponse à la question 4.1.)

PS

Le PS soutient des politiques de santé publique qui répondent aux besoins de santé des citoyens et qui garantissent des soins de santé de qualité et accessibles à tous (indépendamment des moyens). Dans cette perspective, le PS soutient les institutions publiques de soins, de même que les partenariats publics-privés avec une finalité non-commerciale.

DEFI

En 1999, avait été mis en place un mécanisme de régulation sectorielle afin de garantir la liberté de choix des résidents, clé qui réservait 25% des lits au secteur public, 21% à l'associatif et au plus 50% au commercial.

Le Chapitre XII de la loi organique sur les CPAS prévoit (article 118) qu'un CPAS, peut pour réaliser une des tâches qui lui sont confiées, former une association avec un ou plusieurs autres CPAS, avec d'autres publics et/ou avec des personnes autres que celles qui ont un but lucratif.

DÉFI reste favorable au maintien dudit mécanisme et au développement de PPP dans le cadre de l'application dite "Chapitre XII". [AV12]

Les PPP peuvent constituer une alternative au financement, mais nous restons convaincus que ce n'est pas la voie prioritaire à prendre. Le financement public doit rester la voie prioritaire pour les services résidentiels.

CDH

Nous sommes favorables à une approche concertée et soutenue de l'ensemble des institutions de soins. Nous soutenons le renforcement de la cohésion sociale à travers l'action tant des pouvoirs publics que du monde associatif. L'objectif ne peut être d'opposer les deux types de secteur, mais de chercher la complémentarité et la qualité de l'offre de soins par bassins de vie.

Dans ce cadre, il faut assurer une égalité de traitement entre les différents opérateurs. La meilleure façon d'aboutir à cette complémentarité entre secteur public et associatif est de traiter les opérateurs de façon égalitaire, et d'avoir envers eux les mêmes exigences en matière d'accessibilité financière, de qualité des soins et d'ouverture vers les plus précarisés, mais également en ce qui concerne l'application du droit social envers les travailleurs du secteur.

ECOLO

3. Il n'y a pas de véritable démocratie sans libertés syndicales

En ces périodes d'austérité, les organisations syndicales sont, en tant que seul véritable contre-pouvoir, victimes d'attaques visant à réduire leur capacité d'actions via la limitation du droit de grève ou au travers du peu de respect de l'Autorité pour les relations sociales.

L'IRW-CGSP rappelle que sans luttes sociales, il n'y a pas de progrès social.

Votre parti est-il favorable à l'organisation d'un service minimum dans les services publics ? Pourquoi ?

Le point de vue européen : Il est intolérable que la Commission européenne empêche l'application d'accords entre représentants des travailleurs et de l'autorité obtenus dans les organes de dialogue social européens. Il est indispensable de renforcer le dialogue social entre états, autorités régionales et locales dans le cadre des recommandations de la Commission lors des débats organisés dans le cadre du semestre européen. Par ailleurs, la publicité des dispositions permettant ces débats doit être mieux organisée en Belgique.

MR

Le MR est favorable à l'instauration d'un service minimum dans tous les services publics. En effet, les pouvoirs publics détiennent un monopole sur des missions essentielles qui ne peuvent être interrompues. La continuité du service public est un principe fondamental que les pouvoirs publics doivent faire respecter en toutes circonstances.

PTB

Le gouvernement Michel et, a fortiori, la N-VA veulent se débarrasser des organisations qui défendent les intérêts collectifs des travailleurs. Ce qu'ils veulent, ce sont des syndicats corporatistes qui se préoccupent de la productivité des travailleurs et n'ont d'yeux que pour l'intérêt de l'entreprise. Des syndicats qui mènent des actions ou qui font grève pour défendre les intérêts des travailleurs se heurtent, bien sûr, diamétralement à une telle vision. Le gouvernement cherche, sous l'impulsion de la N-VA et avec l'appui du MR, à limiter le pouvoir des syndicats en abolissant les services qu'ils offrent et en prenant des mesures contre le droit de grève. Nous voulons au contraire renforcer la capacité de lutte du syndicat.

Le gouvernement veut contrôler les finances des syndicats. Il veut aussi donner une personnalité juridique aux syndicats. Il veut également limiter le droit de grève. Cela a commencé avec la proposition d'un « service minimum » dans le chemin de fer. Le gouvernement est ensuite allé plus loin en intervenant également dans le droit de grève des gardiens de prison, qui pourraient être réquisitionnés et contraints à travailler dans certaines circonstances. Le gouvernement – applaudi par les organisations patronales – a aussi demandé aux syndicats d'élaborer des règles qui restreignent le droit de grève. Le droit d'interrompre le travail pour défendre les intérêts collectifs des travailleurs est pourtant essentiel. C'est ce que nous avons pu voir dernièrement avec la grève des pilotes de Ryanair, du personnel de Lidl ou de Bpost, entre autres.

Nous rejetons toute mesure qui restreint le droit de grève et les capacités de lutte des syndicats. Et nous nous opposons à l'introduction d'un service minimum obligatoire.

PS

Le Parti Socialiste défend un modèle fort de concertation avec les partenaires sociaux. Cette concertation est la meilleure garantie de paix sociale. Toute limitation du droit de grève, en ce compris l'instauration d'un service minimum, ne peut qu'engendrer une dégradation du climat social et mener à des actions que se révéleront, in fine, défavorable aux usagers.

DEFI

DÉFI demande que soit réaffirmé le droit au travail et le droit de grève au sein de la Fonction publique wallonne

La Charte sociale européenne consacre de manière égale le droit de grève (en ce compris ses accessoires, à savoir les piquets de grève et la distribution de tracts), et le droit des non-grévistes de travailler.

En droit belge, le droit de grève n'est pas consacré par une loi mais par la jurisprudence et le flou règne quant aux limites des pratiques de piquets de grève.

Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a tout à la fois légitimé les piquets pacifiques et les mesures restrictives des autorités contre les piquets abusifs :

«34. L'exercice du droit de grève implique qu'une conciliation soit ménagée entre les droits et libertés, d'un côté, et les responsabilités, de l'autre, des personnes physiques et morales impliquées dans le conflit.

35. Si le recours à des 'piquets' est, de par les modalités de sa mise en œuvre, de nature à porter atteinte à la liberté des non-grévistes, par l'utilisation d'intimidations ou de violences, l'interdiction de ces modalités de mise en œuvre ne saurait être considérée comme contraire au droit de grève reconnu à l'article 6§4. ».

Les ambiguïtés actuelles du système belge, critiquées par le CEDS, doivent être levées par une législation qui garantisse le droit de grève et ses corollaires tout en consacrant le droit des non-grévistes de travailler.

C'est d'autant plus souhaitable que la Charte sociale européenne contient une Annexe stipulant qu'« Il est entendu que chaque Partie peut, en ce qui la concerne, réglementer l'exercice du droit de grève par la loi, pourvu que toute autre restriction éventuelle à ce droit puisse être justifiée aux termes de l'article (...) »

De ce fait, le principe même du service minimum est généré par l'application du droit au travail.

CDH

Le cdH souhaite réaffirmer que le droit de grève constitue un droit fondamental de l'ensemble des travailleurs, en ce compris des agents des services publics.

Le droit de grève doit cependant être mis en balance, lorsqu'il s'agit des services publics essentiels, avec le droit pour les citoyens de pouvoir recourir à un service public fourni par une entreprise publique.

Nous sommes donc favorables à une modalisation du droit de grève lorsqu'il vise certains services essentiels et souhaitons assurer la prestation de services essentiels minimum en cas d'interruption de certains de ces services. Nous pensons ici notamment aux services dans les établissements pénitentiaires ou dans les services de transport publics, qui sont parfois l'unique possibilité pour certains citoyens de se rendre à leur travail. Il s'agit donc de veiller à organiser le service au mieux en tenant compte de l'absence de certains travailleurs.

ECOLO

Contact

Patrick LEBRUN

Secrétaire Général IRW-CGSP

Rue de Namur 47

5000 BEEZ



patrick.lebrun@cgsp.be